

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 34 (1926)

Heft: 6

Artikel: Conduite a tenir en présence d'une personne mordue par un animal suspect de rage

Autor: Cruveilhier, L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-973391>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 24.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

duft, das reich an Vitamin und Enzymen ist und damit berufen erscheint, ganz allgemein eine wichtige Rolle in unserer Ernährung und bei gewissen Stoffwechselkrankheiten zu spielen. Es gibt heute bereits solche deutsche Hefeprodukte (wie z. B. das „Vitam R“), die selbst dem Gaumen des Feinschmeckers behagen und in der Küche unbegrenzte Verwendung finden können. (Aus der Zeitschrift „Koralle“.)

Conduite à tenir en présence d'une personne mordue par un animal suspect de rage.

Par le docteur *L. Cruveilhier* de l'Institut Pasteur.

Quand on est appelé auprès d'une personne qui vient d'être mordue par un animal suspect de rage, il importe surtout et avant tout de s'inquiéter de l'animal mordeur. Dans le cas où ce dernier est encore vivant, on est autorisé, par l'article 12 du décret du 6 octobre 1904, à ne pas l'abattre. On devra l'enfermer, afin qu'il ne morde pas d'autres personnes, et le garder en observation sous la surveillance d'un vétérinaire jusqu'à ce que le diagnostic puisse être établi. Si l'animal mordeur n'est pas malade ou si du moins, après une observation attentive de huit, dix, douze et même quinze jours, il ne présente aucun symptôme pouvant faire soupçonner la rage, on sera fixé: il n'est pas enragé et la personne mordue n'a pas besoin d'être traitée par la méthode pastorienne.

Si, au contraire, l'animal mordeur est réellement enragé, le diagnostic ne tardera pas à s'imposer et on assistera chez cet animal à l'évolution de la maladie, qui est caractéristique. S'agit-il d'un chien, par exemple, comme cela est le cas le plus habituel, on ne tardera pas à constater des accès de fureur au cours desquels l'animal se précipite sur les gens et les bêtes qu'il essaie de mordre. Il déchire à belles dents les objets qui sont à sa portée.

Il avale les corps étrangers quels qu'ils soient: le foin, la paille, les bouts de bois. L'œil sanglant, l'écume à la bouche, le poil hérissé, il pousse un hurlement rauque prolongé qui finit brusquement, comme cassé. Puis la paralysie le gagne en commençant par le train postérieur et il meurt.

C'est une erreur qui a causé bien des malheurs que cette croyance, si accréditée dans le public, que le chien enragé est hydrophobe. Il n'y a jamais d'hydrophobie chez les animaux, et le chien enragé boit ou essaye de boire jusqu'à ce que la contracture des muscles du pharynx s'oppose au passage des liquides.

D'autres fois la rage, chez le chien, débute par des symptômes de paralysie. On dit alors que la rage est mue ou muette, car l'animal n'aboie pas; les muscles qui actionnent la mâchoire inférieure étant paralysés. La bouche est constamment ouverte, il ne peut plus serrer les dents, la déglutition est devenue impossible, la salive coule le long des commissures des lèvres. Cette forme de rage est certes la plus dangereuse, car elle n'inspire aucune défiance à une personne non prévenue. Le chien ne se montre nullement furieux. Souvent, il est particulièrement craintif, et parfois on attribue les troubles qu'il manifeste à la présence d'un os dans la gorge. En introduisant la main dans la gueule ouverte, pour essayer de l'en retirer, bien souvent on se contamine.

Dans le cas où le chien a disparu, il est à peu près impossible de savoir s'il est enragé. On devra cependant faire une enquête serrée, concernant la date de la disparition de l'animal, la façon dont il mangeait, son attitude les jours qui ont précédé la morsure. On s'inquiétera s'il était agressif, s'il avait mordu d'autres personnes ou des animaux, et surtout si lui-même avait été mordu antérieurement et à quelle date.

Si le chien a été abattu, on en pratiquera l'autopsie. La présence d'un estomac vide d'aliments ou contenant des corps étrangers, des pierres, du foin, de la paille, du bois constitue seulement une présomption en faveur de la rage. Au contraire, l'inoculation à un lapin ou à un cobaye, sous la dure-mère, d'une parcelle de cerveau ou de bulbe, émulsionnée dans un peu d'eau bouillie, permettrait d'établir d'une façon certaine le diagnostic de rage. Mais ce n'est qu'après une incubation longue, variant de quinze à vingt jours, que le virus des rues cultive dans la substance cérébrale. Aucun diagnostic ne pourrait ainsi être établi avant trois semaines et plus. Or, on ne peut, sous peine d'exposer les malades à de grands risques, attendre aussi longtemps avant d'instituer le traitement.

Toute personne, se présentant aux fins d'un traitement à un institut antirabique, devra toutefois apporter avec elle la tête de l'animal qui l'a mordu ou simplement le bulbe conservé non dans l'alcool, mais dans la glycérine. On pourra ainsi pratiquer l'*examen histologique* des centres nerveux des animaux suspects de rage et particulièrement faire la recherche des *corpuscules de Négri*. Ceux-ci ne peuvent s'observer que si le cerveau est en bon état de fraîcheur et n'a pas commencé à entrer en putréfaction, ainsi que cela se fait si rapidement en été.

* * *

Le danger des morsures dépend de leur dimension, de leur profondeur et surtout de leur siège.

On comprend que l'infection se réalise difficilement quand la morsure se produit à travers un vêtement. Les morsures au niveau des régions découvertes du corps, comme le visage et les mains, sont au contraire particulièrement graves.

Comme on l'a dit, du reste avec un peu d'exagération, en matière de rage, un coup de langue vaut un coup de dent. L'infection peut, en effet, se produire sans morsure. Il suffit pour cela que de la bave se trouve mise au contact d'une plaie fraîche, qu'un chien vienne à lécher des égratignures, des coupures récentes. Ainsi qu'en témoignent un certain nombre de cas de rage observés chez des vétérinaires, l'autopsie d'animaux enragés peut être l'origine d'inoculation rabique dans le cas où l'opérateur se trouve porteur de blessures aux mains.

Comme les autres maladies infectieuses, la rage est favorisée par toutes les causes qui mettent l'organisme en état d'infériorité. Les excès de toutes sortes, les fatigues, les chagrins et surtout l'alcoolisme ont une influence manifeste sur l'apparition de la rage.

L'âge ne semble pas avoir d'influence sensible. Toutefois, du fait de leur petite taille et de leurs faibles moyens de défense, les petits enfants sont certainement plus souvent atteints que les grandes personnes, car ils sont plus exposés aux morsures de la face.

La période des fortes chaleurs est considérée habituellement comme favorable à l'éclosion de la rage. Il résulte cependant des statistiques que le nombre des cas de rage est d'ordinaire plus élevé en mars, avril et mai que durant les mois d'été.

* * *

La mort est, chez l'homme comme chez les animaux, la fin inévitable de la rage, quelle qu'en soit la forme. Toutes les tentatives entreprises en vue non seulement d'empêcher, mais encore de retarder l'issue fatale de cette terrible maladie, ont échoué.

On est réduit à essayer seulement de diminuer la fréquence et l'intensité des atroces souffrances que les malades en-

durent en les plaçant, à l'abri du bruit et de la lumière, dans une chambre chaude et en leur faisant absorber de fortes doses de chloral.

Puisqu'on ne peut guérir la rage, il faut s'efforcer de la prévenir durant la période d'incubation, représentée par le temps que met le virus pour se rendre de la morsure aux centres nerveux.

La prévention de la rage est née de la découverte, par Pasteur et ses collaborateurs Roux et Chamberland, de la possibilité d'atténuer le virus rabique par la dessiccation de moelles de lapins morts de rage. Il faut, bien entendu, qu'on ait soin d'éviter la décomposition cadavérique. En variant la durée de la dessiccation, on obtient des moelles d'activités différentes, les moins virulentes étant celles dont la dessiccation a été la plus prolongée. C'est à cette méthode d'atténuation de virus rabique, par la dessiccation des moelles, qu'on a recours aujourd'hui encore à l'Institut Pasteur et dans la plupart des Instituts antirabiques.

La technique adoptée est la suivante: un lapin neuf, c'est-à-dire n'ayant jamais servi à aucune expérience, solidement fixé sur un plateau ou par un appareil à contention, est trépané avec précaution sur la partie médiane de la calotte crânienne, dans l'espace plan qui se trouve compris entre les oreilles et les yeux.

On fait pénétrer sous la dure-mère, qui apparaît alors par l'ouverture, une petite quantité, environ un dixième à deux dixièmes d'une émulsion (dans de l'eau distillée ou du bouillon stériles) obtenue par le broyage d'un fragment de cerveau, de bulbe ou de moelle d'un animal ayant succombé à la rage. La plaie étant suturée, on délivre le lapin. Dès que les centres nerveux de ce dernier sont atteints par le virus rabique, on assiste à un certain nombre de symptômes, dont les plus ca-

ractéristiques sont la titubation et le tremblement de la tête. Puis la paralysie de l'arrière-train apparaît et le lapin se couche sur le côté. Après quatre ou cinq jours de maladie, il meurt par asphyxie ou au cours d'une syncope. On extrait alors la moelle, soit par la méthode d'Oshida, au moyen d'un mandrin métallique nickelé stérile qu'on introduit dans le canal vertébral après section perpendiculaire de celui-ci en haut et en bas, soit par la méthode des cisailles. Dans ce dernier cas, on sectionne les lames vertébrales des deux côtés et cela sur toute la longueur du canal rachidien en ayant bien soin surtout de ne pas intéresser la moelle. Quel que soit le procédé auquel on a recours, la moelle retirée du canal rachidien est coupée en segments de quelques centimètres que l'on suspend, à l'aide d'un fil stérilisé, dans des flacons munis de deux tubulures, l'une située au sommet du flacon et l'autre à sa partie inférieure. Ces deux tubulures, n'étant obturées que par des tampons de coton cardé, laissent passage à l'air extérieur qui ne tarde pas à amener la dessiccation progressive des moelles. L'humidité dont il est chargé est absorbée par de la potasse caustique que contient le fond du flacon. Cette action est encore favorisée par l'exposition du flacon dans une chambre étuve obscure réglée à 23°. On laisse actuellement les moelles exposées à la dessiccation durant un temps qui varie de deux à cinq jours, de façon à avoir une échelle de virus dont l'activité va en décroissant.

Afin de s'assurer que les moelles n'ont pas été contaminées durant les diverses manipulations nécessitées par leur préparation, on prend la précaution d'en ensementer des parcelles dans des tubes de bouillon. Si, après deux jours, les tubes ne cultivent ni à l'étuve à 37°, ni à la température de la pièce, c'est que les moelles

sont pures et elles peuvent être utilisées. Pour avoir des moelles qui, dans les mêmes conditions, subissent la même dessiccation, on prend des lapins approximativement du même poids, soit de 2 kg. par exemple.

Les moelles peuvent conserver l'atténuation qu'elles doivent à leur degré de dessiccation dans la glycérine. Ce procédé de conservation a été pratiqué par M. Calmette. Il est particulièrement utile pour les petits Instituts qui n'ont à traiter chaque jour qu'un petit nombre de morsures.

On opère de la façon suivante: on verse 25 centimètres cubes de glycérine neutre dans des pots-bans d'une contenance de 50 centimètres cubes, on stérilise à 120° pendant vingt minutes, on laisse refroidir et on introduit dans chaque pot-ban quelques fragments de moelle ayant subi préalablement la dessiccation. On conserve ces flacons à la glacière. On n'utilisera toutefois pas de moelles ayant séjourné plus de vingt jours en glycérine, l'expérience ayant démontré que, seulement durant ce laps de temps, les moelles se conservent avec leur atténuation initiale. Les moelles desséchées, qu'elles soient conservées dans la glycérine ou non, sont triturées en présence d'eau distillée stérile ou de bouillon de veau à l'aide d'une baguette de verre. On obtient ainsi une émulsion contenant en suspension de petits fragments de moelle.

On commence par injecter des émulsions fabriquées avec des moelles ayant subi une longue dessiccation, puis on injecte des émulsions de moelle desséchées durant peu de temps, c'est-à-dire à virulence plus grande.

Le traitement a une durée qui varie de quinze à vingt-cinq jours. Le traitement de vingt-cinq jours est réservé aux morsures graves et étendues, particulièrement à celles de la face et parties découvertes ou quand l'animal mordeur a été diagnostiqué enragé

de son vivant par un vétérinaire. Le traitement de quinze jours convient aux personnes dont les morsures sont peu graves ou, qui n'ayant pas été mordues, présentaient sur les parties découvertes du corps, aux mains par exemple, des plaies ouvertes ayant pu être souillées par la salive ou la bave d'animaux suspects de rage. Il existe enfin des traitements intermédiaires de dix-huit et de vingt et un jours.

Chaque injection contient environ 5 millimètres cubes de moelle triturée dans une quantité suffisante d'eau distillée.

Ces injections sont pratiquées aux flancs, sous la peau de l'abdomen avec une aiguille d'un calibre assez fort pour laisser passer des parcelles de moelle avec l'émulsion.

Qu'on inocule des virus faibles ou forts, et quelle que soit la durée du traitement, on ne pratique jamais qu'une seule injection par jour.

Les injections ne présentent aucun danger, on n'observe à leur suite aucune réaction de réelle importance; tout au plus a-t-on remarqué que, chez les paludéens parfois, elles étaient suivies d'une élévation marquée de la température. Il n'y a aucune contre-indication au traitement qui doit être institué même chez les malades fébricitants.

La vaccination, pour être efficace, demande un délai de seize jours à compter de la dernière injection qui termine le traitement. C'est donc un délai de trente, trente-quatre, trente-sept ou quarante-quatre jours, suivant les cas, qu'il faut compter pour que le malade soit à l'abri de la rage.

Or cette maladie se déclare le plus souvent entre le deuxième et le troisième mois qui suivent la morsure. Grâce à cette longueur de l'incubation, la rage a le temps d'être combattue et prévenue avant qu'elle éclate si le traitement est commencé à

temps. Si, au contraire, le traitement est trop retardé ou que la période d'incubation soit plus courte que d'ordinaire, comme il arrive dans les morsures de la face, la rage peut apparaître pendant le cours du traitement ou dans les quinze jours qui le suivent. Etant donné ce que nous avons dit du délai nécessaire pour donner l'immunité, nous comprenons que ces accidents ne peuvent être considérés comme des insuccès de la vaccination pastorienne.

La durée de l'immunisation serait de un an et demi à deux ans. Cependant si une personne précédemment traitée est mordue, par un chien diagnostiqué enragé de son vivant par un vétérinaire, il est plus prudent de recommencer le traitement.

Les résultats du traitement antirabique sont excellents. Qu'on en juge: avant la découverte de Pasteur, la rage coûtait annuellement de nombreuses vies humaines. C'est ainsi que sur 100 personnes, mordues par des chiens enragés ou suspects de rage, la mortalité atteignait 80 p. 100 pour les personnes mordues à la face et 20 p. 100 pour les personnes mordues aux membres.

Depuis la vulgarisation de la vaccination antirabique, la mortalité générale est tombée à 0,40 ou même à 0,30, à 0,20 et 0,10 p. 100 suivant les années, alors que pour les morsures à la face on n'observait plus guère qu'une mortalité de 1 ou même $\frac{1}{2}$ p. 100. Ces chiffres se passent de commentaires.

(*L'infirmière française*, n° 9, 1925).

Pensée.

La solitude, qui n'est que matérielle, peut avoir son charme, mais l'isolement est mortel, car il est la solitude de l'âme.

Alice Favre.

De nos sections.

Assemblée générale de la Croix-Rouge genevoise.

L'assemblée générale de la section genevoise de la Croix-Rouge suisse a eu lieu le 15 avril à l'Athénée. Le Dr Guyot, président du comité, a tout d'abord salué les représentants du Conseil d'Etat et de plusieurs sociétés et a donné lecture du rapport présidentiel. Le nombre des sociétaires est de 5000. M^{lle} Girod s'est retirée du comité après 10 ans d'activité. Les réunions de travail du mardi et du vendredi ont confectionné du linge et des vêtements pour les soldats et des layettes pour Gourgas, la Maternelle, etc. Le dispensaire d'hygiène sociale fondé il y a six ans rend des services de plus en plus grands dans la lutte contre les maladies contagieuses et la mortalité infantile. Cinq infirmières bénévoles et cinq infirmières visiteuses titulaires ont fait en 1925, auprès des malades indigents, plus de 15,000 visites et suivi 5204 cas médicaux ou sociaux. Une autre œuvre d'une utilité primordiale est celle des deux dispensaires antivénériens qui ont donné plus de 2000 consultations gratuites et un grand nombre de conférences, en particulier à des associations de jeunes gens et aux écoles de recrues. Le comité de propagande a cherché à se procurer de nouvelles ressources au moyen d'une collecte qui a produit fr. 7300. L'exposition de puériculture a reçu plus de 6000 visiteurs. La Croix-Rouge de la jeunesse compte 25 groupes, soit 708 membres, en majorité des fillettes; son but est d'inculquer à notre jeunesse des idées de charité, d'entraide et d'humanité qui sont à la base de la Croix-Rouge. Le bureau des gardes-malades fournit des infirmières de toute confiance. Toutes ces œuvres doivent se développer encore, mais